

Perfectionnement : connaître les plantes utilisables en élevage pour le bien être des ruminants



Jeudi 8 février 2024

de 9h à 17h

POUR LES ÉLEVEURS DE RUMINANTS



Michel BOUY



Rives

Les médecines alternatives sont de plus en plus en vogue et permettent parfois d'éviter l'usage des antibiotiques et donc l'apparition d'antibiorésistance. Les élevages biologiques sont de plus en plus répandus et se tournent vers les médecines alternatives. Cette formation fait suite aux journées du 16 et 17 janvier 2023. En effet, depuis ces 2 journées, les éleveurs ont utilisés les préparations réalisées et ont commandé des huiles essentielles pour en re préparer des nouvelles.

Objectifs

- Connaître la législation qui entoure l'utilisation des plantes et la forme d'utilisation des plantes
- Savoir dans quel cas utiliser la phytothérapie
- Echanger sur les difficultés rencontrées, les échecs et les réussites de chacun

Au programme

Module n°1 :

- Rappel de la législation autour de l'utilisation des plantes
- Rappel et approfondissement du mode d'action des huiles essentielles et de la méthodologie d'association des huiles
- Critères de qualité d'une huile essentielle
- Critère de choix des huiles en fonction des pathologies ou des problèmes d'élevages rencontrés
- Etude de cas concrets proposés par les stagiaires à partir de leur expérience

Repas offert pour tous les adhérents au GDS38,
une participation de 20 € est demandée aux éleveurs non adhérents

Module n°2 :

- Etude d'un cas concret proposé : résoudre un problème de fertilité en élevage
- Intérêt des différentes présentations des préparations en fonction des cas rencontrés
- Etude spécifique des crèmes : principe de fabrication, et réalisation d'une crème anticoups

Méthodes pédagogiques

- Echanges entre les stagiaires et avec l'intervenant
- Méthode active et participative avec des temps d'apports techniques des partages d'expériences et des mises en pratique
- Réalisation d'une préparation de crème anti-coup
- Remise de fiches de recettes

Inscription obligatoire par mail, téléphone ou courrier auprès du GDS38 avant le 1 février 2024



Bulletin d'inscription

Jeudi 8 février 2024

Formation "Perfectionnement : connaître les plantes utilisables en élevage pour le bien être des ruminants"



Inscription obligatoire avant le 1 février 2024

Merci de renvoyer ce bulletin au GDS par :

Courrier : GDS de l'Isère
145 espace trois fontaines
38 140 RIVES

Mail : (pour réserver votre place) : gds38@reseaugds.com

Fiche de renseignements

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

N° cheptel ; Adhérent au GDS : Oui Non

Nom de l'élevage :

Adresse :

.....

.....

Code postal et Ville :

Mail :

Téléphone :

Comment avez- vous pris connaissance de ce stage ? Par qui ?

.....

Quelles sont vos attentes ?

.....

.....

.....

Je joins à ce bulletin un **chèque de caution de 50 € à l'ordre du GDS38** pour ma participation au stage et qui me sera restitué à la fin du stage.

Je dispose d'un délai de rétractation jusqu'à une semaine précédant la formation.

Pour le règlement de la formation, merci de se munir d'un carnet de chèque le jour de la formation.

Fait le, à

Signature :

Tarifs de la formation

0 € : éleveur adhérent au GDS et bénéficiant du fonds VIVEA (repas offert par le GDS)

20 € : éleveur non adhérent et bénéficiant du fonds VIVEA

50 € : éleveur adhérent au GDS mais ne bénéficiant pas du fonds VIVEA (repas offert par le GDS)

70 € : éleveur non adhérent au GDS et ne bénéficiant pas du fonds VIVEA

Contact

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la responsable de stage :

Céline SAVOYAT

via le standard du GDS38
au 09 74 50 85 85

ou par mail à gds38@reseaugds.com

Un support de formation sera remis aux participants.

Une attestation de présence sera envoyée.

Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FSE.

Prérequis : avoir suivi les deux journées d'initiation à la phytothérapie

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage, Céline SAVOYAT.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter.

Le règlement intérieur est disponible sur www.frgdsaura.fr

Les éleveurs adhérents au GDS sont prioritaires.